



Compte-rendu de la réunion

Commission de Suivi PGE Charente du 25 mai 2012

Date : 25/05/2013

Lieu : Angoulême

Participants : Cf. liste élargement.

Objet de la réunion :

- Présentation de l'état des ressources et des consignes de gestion pour l'étiage 2012
- Actions dans le cadre du PGE 2012

Déroulement de la réunion :

- *Introduction par Didier LOUIS, **P**président de l'EPTB Charente*
- *Présentation des points par Harold RETHORET de l'EPTB Charente*

Cette commission a réuni 37 personnes, toutes structures confondues (cf liste élargement).

1) **Etat des ressources et consignes de gestion pour l'étiage 2012**

La sécheresse automnale assez prononcée (sept-nov) a été en partie enrayée par les grosses précipitations et les tempêtes de décembre 2011. Néanmoins, cela n'a pas suffi à remplir les stocks de réserves dans les nappes et barrages, à des niveaux très bas pour la saison. Le risque s'est accentué avec la succession de trois nouveaux secs (jan-fev-mars). Les pluies d'avril très excédentaires (du double des normales sur certains secteurs) ont finalement rechargé la plupart des stocks et nappes superficiels : barrages remplis de plus 3 Mm³ fin avril début mai ; remontée du piézomètre de Ruffec (Dogger) de plus de 6 m, même proportion pour le karst + 15 m...

Les événements climatiques extrêmes des dernières années : sécheresses sur plusieurs mois, très précoces ou tardives, pluies très irrégulières et concentrées sur quelques jours ou semaines illustrent un dérèglement des régimes habituels océaniques sur le bassin, impactant fortement l'hydrologie. Ces phénomènes s'apparentent aux dérèglements prédits par la plupart des scénarios du GIEC concernant l'évolution du climat, et affinés dans l'étude menée par l'EPTB sur l'évolution de l'hydrologie du bassin à l'horizon 2040, générant plus d'incertitudes et de crises potentielles liées

aux régimes de pluies (auxquelles s'ajoutent une hausse des T°C et des ETP sur la période estivale).

Les indicateurs de débits aux points nodaux montrent partout des pointes de crues intenses. La décrue est terminée mais les niveaux de base sur tous les bassins sont hauts pour la saison, au-dessus des statistiques quinquennales humides.

Les indicateurs à l'estuaire traduisent l'importance des apports continentaux, avec une salinité anormalement basse et des températures en-dessous des minimas connus en début d'année, puis une hausse spectaculaire de la salinité en particulier avec la crue de printemps.

Les stocks sont donc bien reconstitués, il est donc intéressant de veiller à optimiser le stockage dans les réseaux superficiels : manœuvres de vannes, ralentissement des vidanges...

Une remarque est formulée par M. Blanchon de la Coopérative de gestion de l'eau Charente amont sur le fait qu'il serait utile de ne pas avoir un arrêté de manoeuvre départemental applicable quelque soit le cours d'eau car les besoins ne sont pas les mêmes sur l'axe Charente ou les petits bassins. M. Loury de la DDT 16 précise que les arrêtés sont pris progressivement par axes de cours d'eau et donc bien différenciés en fonction de la situation. D'autre part, il y a consensus sur la nécessité de faire une communication de rappel de l'application de fermeture des vannes, alors que les crues ou « gros d'eau » sont passés et qu'il faut à présent maintenir des lignes d'eau hautes en prévision de l'étiage.

M. Guindet, représentant de la ville de Cognac, demande quelles peuvent être les incidences des mois très secs de début d'année, puis des apports des imposables d'eau douce sur le milieu estuarien et cotier. M. Prou de l'Ifremer répond qu'il est difficile de saisir les impacts potentiels de cette séquence exceptionnelle et que, plus que les niveaux bas ou hauts de salinité, ce sont les écarts sur un cycle de marée ou à la journée qui peuvent avoir une incidence. En effet, avec la marée les valeurs de salinité ont une grande amplitude lorsque les débits du fleuve sont modérés à faible. Avec la crue, les apports d'eau douce sont tels que la variabilité de salinité est très faible, pouvant favoriser éventuellement des espèces opportunistes et envahissantes qui ne supportent pas habituellement des écarts de salinité. Mais il n'y a pas d'observation en ce sens pour le moment. Il faudra voir avec l'inertie du système à terme la réaction du milieu.

M. Réthoret évoque le passage très rapproché entre la situation de sécheresse des mois janvier-février-mars à un régime de pluie très intense qui peut provoquer un stress pour les milieux qui passent d'un extrême à l'autre. Cela a aussi pour conséquence un lessivage massif des sols du bassin, après une longue période de stocks des matières actives en période sèche, générant des apports de matières en suspension et de pollutions diffuses jusqu'à l'estuaire. M. Prou confirme à la fois ce phénomène et la fermeture de certaines zones conchylicoles pour raisons de qualité microbiologique médiocre, ce qui est un indicateur.

Concernant le scénario prévisionnel de lâcher de barrages, les stocks étant de près de 95 %, il y aura la possibilité d'opérer un pic de lâcher plus conséquent que les années précédentes, et de soutenir plus efficacement le débit de la Charente à l'automne. Les lâchers ne débiteront pas a priori avant fin juin pour un pic en fonction des besoins mi-juillet. La concertation sur le placement de l'eau se fera traditionnellement en réunion hebdomadaire avec la DDT16, la Coopérative Charente amont, la Chambre d'agriculture, l'EPTB et le CG16.

2) Actions dans le cadre du PGE 2012

Une mission d'assistance technique sera lancée par l'EPTB pour la modélisation prédictive de l'étiage pour la campagne 2012, afin d'optimiser le respect des débits objectifs d'étiage, la surveillance des points des nœuds et l'efficacité des lâchers.

Un comité technique PGE est proposé pour avancer sur l'avenant au protocole PGE Charente afin de définir les nouvelles orientations et actions, pour la période de transition avec le SAGE Charente. La question d'un indicateur estuaire pourra y être débattue, en lien avec l'Ifremer, des travaux menés par l'EPTB et possiblement l'Université de la Rochelle qui développe par ailleurs un modèle estuaire.

Le nouveau tableau de bord de l'étiage en ligne sur le SIE Charente est présenté à la Commission. Les innovations sont une nouvelle présentation spatiale des indicateurs par UHR, en convergence avec les découpages du SAGE charente par commissions géographiques donc Charente amont / Karst / Charente aval / marais et littoral / Boutonne. Pour chaque entité, un accès thématique est proposé avec des indicateurs classés par : entrée synthétique bassin ; débits ; piézométrie ; pluviométrie ; prélèvements ; stocks des barrages ; statistiques interannuelles ; milieux aquatiques.

Le TBR étiage est accessible depuis l'accueil du site EPTB et en accès libre public : www.fleuve-charente.net et directement à l'url <http://www.fleuve-charente.net/donnees-eau/tbre-bv/>.

Les débats dans l'assistance sont ouverts.

M. Piot de la fédération de pêche 16 demande si la nappe libre Turonien, dont les sources alimentent tous les bassins Sud-Angoumoisins, peut être intégrée dans le champs d'actions du PGE Charente ? M. Réthoret répond que par principe toute nappe ou ressource ayant un caractère stratégique et influençant le régime des eaux d'étiage sur le bassin Charente, peuvent être intégrées si la Commission le décide et le valide. M. Louis souligne que la question a du sens et que cela pourrait être intégré.

M. Blanchon intervient sur le tableau de bord étiage et le modèle prédictif et souligne l'importance de leur fiabilité. M. Réthoret répond que les données et indicateurs communiqués chaque jour pour informer de la situation sur tout le bassin proviennent de divers producteurs et que ces données brutes impliquent nécessairement une interprétation critique pour repérer des valeurs erronées ou des dérives de stations de mesure. L'outil de modélisation de l'EPTB est historiquement dévolu à la Charente amont et au point nodal de Vindelle, qui a fait ses preuves avec un bon degré de confiance, et permet un dialogue éclairé et non une prédiction au sens strict. Il est déployé sur les sous-bassins, notamment l'Antenne où l'outil de prédiction est utilisé par le Symba et répond bien au fonctionnement local des nappes qui soutiennent le débit du cours d'eau.

Melle Bretonnier du SHEP indique que les précédents étiages ont été atypiques dans leur caractère prolongé et tardif à l'automne. Elle précise que des captages AEP en Charente prélèvent en nappe alluviale du fleuve et sont vulnérables en fonction du niveau fluvial (Vars, Saint-Yriex). La possibilité de prolonger les lâchers de barrages tard dans la saison (jusque décembre) pour sécuriser l'AEP devrait être débattue. M. Blanchon réagit vivement en soutenant que la sécurité de l'AEP en automne-hiver ne passe certainement pas par des volumes de 1 à 2 Mm³ déstockés à cette période ou alors qu'il faut penser à faire de gros investissements sans tarder si l'on veut réellement sécuriser l'AEP. M. Louis tempère le débat et souligne que la concertation est toujours très ouverte sur la stratégie de lâchers et que les usages soient les plus pérennes possibles.

Une question est posée sur l'état d'émergence des organismes uniques (OUGC) et la notification

officielle des volumes prélevables (VP) aux collectivités. Les volumes prélevables sont consultables auprès de la DREAL ou DDT. M. Loury répond que les candidatures OUGC sur le bassin Charente ont été reçues. Une concertation inter-services de l'Etat est prévue durant l'été 2012. La désignation interviendra au plus tard à la fin de l'année, avec une période de consultation publique préalable. M. Barnet ajoute que la DREAL prépare un document cadre pour les futures études d'incidence qui seront à mener pour obtenir l'autorisation de prélèvement d'eau de l'OUGC, en relation avec un groupe national mis en place par le Ministère de l'écologie. M. Delavallade informe que l'association du Grand Karst de la Rochefoucauld a déposé son dossier de candidature en 2009.

M. Lacouture souligne que les « règles » arriveront après que les candidats se soient désignés, sans connaissance préalable de ce qui leur sera demandé, ce qui pose question. D'autre part, quid de la répartition des VP par sous-bassins versants ? M. Barnet précise que la répartition par exemple inter-départementale n'est pas tranchée. M. Blanchon précise, la Coopérative Charente amont est candidate à être OUGC, qu'une répartition est affectée par sous-bassins, les limites entre OUGC voisins posant certaines questions de répartition de VP. D'autre part, la position des points nodaux ne correspond pas toujours aux délimitations de périmètres OUGC et de VP. M. Loury ajoute que la notification et les arrêtés préciseront les bonnes valeurs.

En Deux-Sèvres, un membre de l'assistance souligne que les découpages ont été redécoupés par bassins hydrographiques et les VP affectés en tenant compte de transferts inter bassins comme ici du Clain vers la Charente. C'est marginal mais les études d'incidences doivent tenir compte de ça.